

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgane, Maire de la commune.

Présents : Olgane Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Lebailly Laurence, Alègre Carlos, Richon Isabelle, Besset Grégory, Auternaud Audrey, Mantelin Julien, Boyer Anne,

Absents excusés : Delattre Nicolas pouvoir à **Cohen Jean-Philippe, Valancony Tiphaine,** pouvoir à **Olgane Patrick, Plenet Jaouen,** pouvoir à **Moreau Catherine, Boutoumit Amina, Martin Grégoire,**

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 Présents : 18 Pouvoirs : 3 Votants : 21

D2023-034 – Réalisation d'un audit énergétique

Vu la délibération D2022-044 en date du 7 février 2022, portant adhésion à un groupement de commande, coordonné par le SDE07 pour la réalisation d'un audit énergétique,

Entendu l'exposé de Madame Agnès Peyrache, rappelant l'intérêt d'une telle démarche et récapitulant les bâtiments pouvant faire l'objet d'un audit, comprenant, outre l'école publique, tous les bâtiments suivants :

Gymnase de Fontas et Chalet,
Mairie,
Bibliothèque et logement au 1^{er} étage,
Salle des jeunes et local associatif,
Maison de la musique

Le montant de la participation est de 2718.69 € TTC pour l'audit de l'école publique et 10758.11 € TTC maximum pour les autres sites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'exécution de la prestation avec le SDE07.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,